

Pourquoi une concertation préalable sur ce projet ?

Du 24 mars au 20 juin inclus, le projet Rhône Décarbonation fait l'objet d'une concertation publique.

Ouverte à tous, elle a pour objectif de permettre à chacun de s'informer, de poser des questions, de faire des suggestions et de débattre : pourquoi ce projet ? Comment sera-t-il réalisé ? Quels en sont les effets ? La concertation a lieu en amont de la décision de ce projet parce qu'il est susceptible d'avoir un impact sur l'environnement, le cadre de vie et l'activité économique du territoire.

La concertation est décidée par la Commission nationale du débat public (CNDP) et menée par les porteurs du projet, Vicat, SPSE, Elengy et RTE, sous l'égide de trois garants indépendants désignés par la CNDP.

LES GARANTS DE LA CONCERTATION

Les garants désignés par la CNDP veillent à la bonne information du public et s'assurent que les modalités de concertation mises en œuvre par les porteurs du projet garantissent la libre expression et la participation de tous. Ils sont indépendants du maître d'ouvrage et dans une position de neutralité à l'égard du projet.

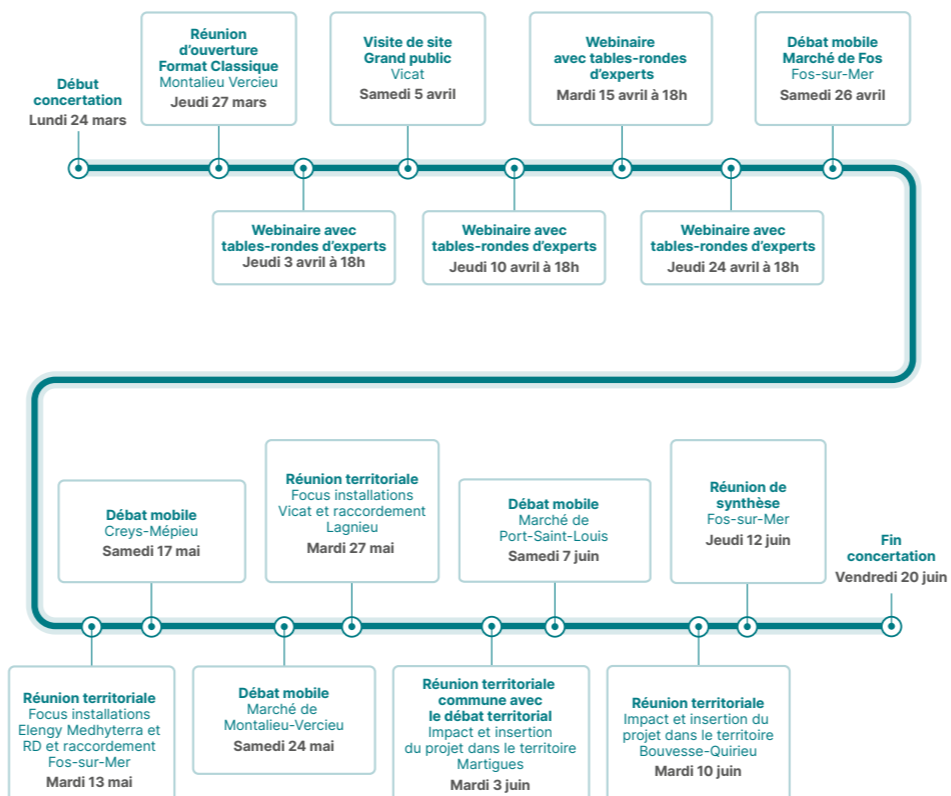
Pour les joindre :

concertation.rhone.decarbonation@garant-cndp.fr

Informez-vous et donnez votre avis !

- Sur le site de la concertation : www.concertation-rhone-decarbonation.fr
- En lisant le dossier de concertation et sa synthèse, disponibles en ligne
- En participant aux rencontres (dates et lieux disponibles ci-contre et sur le site de la concertation)

Les rencontres de la concertation



La concertation préalable sur le projet Rhône décarbonation s'inscrit dans le contexte d'un **débat global sur le territoire de Fos-Etang de Berre** et les territoires connexes. Ce débat est organisé par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP).

Pour vous informer et participer, rendez-vous sur le site internet du débat :

<https://www.debatpublic.fr/debat-global-sur-le-territoire-de-fos-etang-de-berre-7054>

RHÔNE DÉCARBONATION



Projet de chaîne de captage, transport, liquéfaction et chargement de navires de CO₂ le long de la vallée du Rhône jusqu'à la zone industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer

**Concertation préalable
du 24 mars au 20 juin 2025**

Votre avis compte
Informez-vous & exprimez-vous

Participez aux rencontres avec les porteurs du projet

Concertation garantie par



Rendez-vous sur le site internet
de la concertation

www.concertation-rhone-decarbonation.fr



Cofinancé par
l'Union européenne



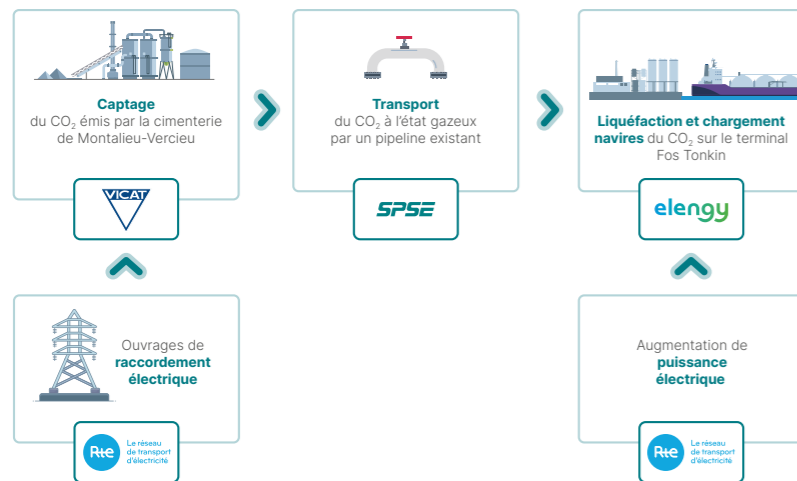
Le projet Rhône décarbonation en bref

Rhône décarbonation est un projet de création d'une chaîne de captage, transport, liquéfaction et chargement de navires de CO₂ le long de la vallée du Rhône, depuis la cimenterie de Vicat située à Montalieu-Vercieu, en Isère, via un pipeline de transport existant opéré par la société SPSE, et jusqu'à un terminal de liquéfaction et de chargement de navires du CO₂ envisagé sur le site de Fos Tonkin exploité par la société Elengy, à Fos-sur-Mer, dans les Bouches-du-Rhône.

Le projet prévoit les installations suivantes :

- Création d'une **installation de captage des émissions de CO₂ inévitables de la cimenterie** du groupe Vicat située à Montalieu-Vercieu
- Raccordement de ces nouvelles installations par la **création d'une liaison électrique à 225 000 volts** entre le poste électrique de CREYS et le site Vicat de Montalieu-Vercieu
- **Raccordement par canalisation** entre l'installation de captage de CO₂ Vicat et le pipeline existant « PL2 » appartenant à SPSE
- La **reconversion du pipeline « PL2 » pour assurer le transport de CO₂** de la cimenterie Vicat de Montalieu-Vercieu jusqu'au terminal de liquéfaction d'Elengy à Fos-sur-Mer
- Le **raccordement par canalisation** entre le site de SPSE à Fos-sur-Mer et le terminal de liquéfaction et d'export de CO₂ de Fos Tonkin
- Le **réaménagement du terminal de Fos Tonkin** exploité par Elengy à Fos-sur-Mer pour la liquéfaction et le chargement de navires du CO₂

ÉTAPES DE LA CHAÎNE DE CAPTAGE, TRANSPORT, LIQUÉFACTION ET CHARGEMENT NAVIRES DU PROJET RHÔNE DÉCARBONATION



Pourquoi ce projet ?

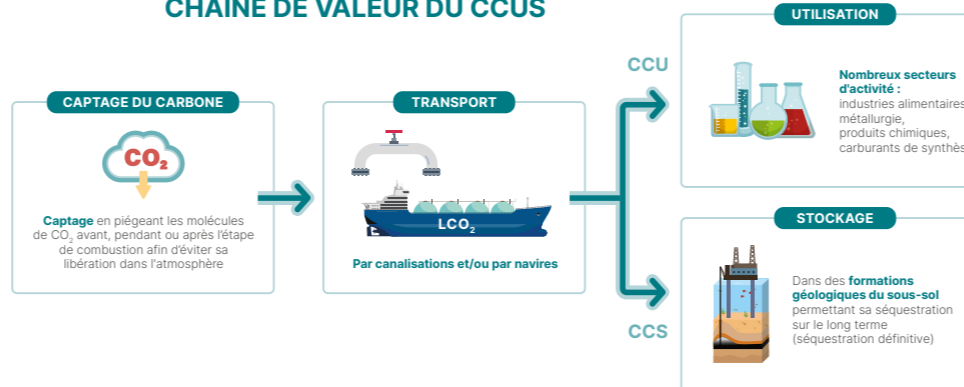
Le projet Rhône Décarbonation contribuerait à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et constituerait un levier de décarbonation des industries émettrices de CO₂ le long de la Vallée du Rhône jusqu'à la zone industrialoportuaire de Fos-sur-Mer.

La décarbonation de la filière ciment

Pour relever le défi de la lutte contre le réchauffement climatique, la décarbonation de l'industrie du ciment, très émettrice de CO₂, est un enjeu majeur. La filière du ciment en France vise une réduction de 50 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 et 90 % d'ici 2050.

Pour atteindre ses objectifs, la filière ciment déploie des mesures d'efficacité et de sobriété matière et énergétique pour éviter et réduire ses émissions. Le captage du CO₂, et son stockage ou son utilisation, constitue la seule technologie permettant de réduire les émissions inévitables de CO₂, inhérentes à la fabrication du ciment.

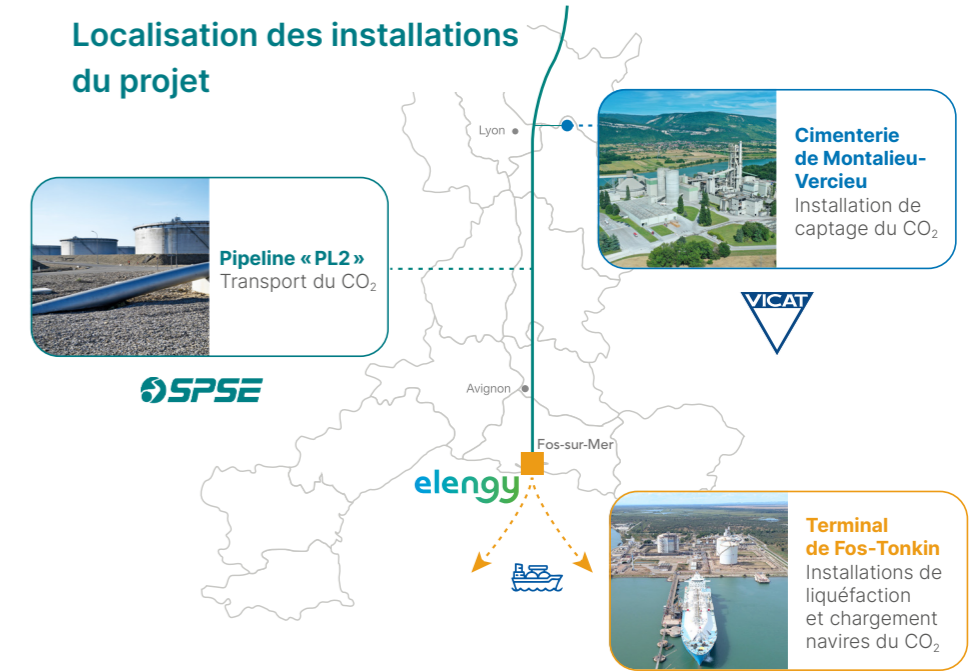
CHAÎNE DE VALEUR DU CCUS



La chaîne CCUS, c'est quoi ?

Le captage, le stockage et l'utilisation du CO₂ (aussi appelé CCUS, pour « Carbon Capture, Utilisation and Storage » en anglais) se réfèrent à un ensemble de technologies visant à **capturer les émissions de CO₂** pour les injecter et les **stocker dans des réservoirs géologiques permanents** ou pour les **utiliser comme ressources** pour la fabrication de produits.

Localisation des installations du projet



Les chiffres clefs

1,2 million de tonnes d'émissions annuelles de CO₂ inévitables captées

Jusqu'à 1 600 personnes mobilisées pendant la phase de travaux

Entre 1 et 1,5 milliard d'euros d'investissement

300 km de pipeline « PL2 » convertis

2030 année de mise en service prévue

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DU PROJET

